

## Édito du maire

La date de parution de ce nouveau bulletin municipal coïncide avec la « mi-mandat » de la mission qui nous a été confiée. Après un temps d'adaptation où l'équipe municipale a appris à se familiariser avec les différents aspects de l'activité, nous avons lancé des projets structurants pour notre commune. C'est seulement à présent que ceux-ci se concrétisent. C'est le cas pour le lotissement, la maison médicale et l'aménagement de la place de la mairie. Mais vous découvrirez plus en détail à la lecture de ce bulletin un résumé de l'activité communale.

Je ne vais pas revenir sur les conditions d'application de la loi NOTRe au niveau de notre territoire qui ont incontestablement pollué l'anne 2016. Contre notre volonté, l'éclatement du Valdonnez nous a été imposé, avec tout ce que cela engendre.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier nous travaillons à la construction de notre nouvelle intercommunalité. Mise en place des services administratifs et techniques, choix du type de fiscalité, choix des compétences facultatives et optionnelles, désignation des délégués pour les différentes

commissions.

Sachez que nous sommes toujours déterminés pour atteindre nos objectifs. Nous mettrons tout en œuvre pour poursuivre le développement de notre commune, en soutenant l'activité économique et associative, l'école, et tout en continuant à améliorer votre cadre de vie.

Toute l'équipe municipale reste à votre entière disposition pour vous écouter et décider avec Vous et pour Vous dans l'intérêt général et celui du plus grand nombre.

Notre école, notre avenir...	2
Vie citoyenne et démarches administratives	3
Les travaux avancent....	4
Naissance du Mont Lozère	5
Infos pratiques	6
Etat civil 2016	6
Brèves communales	6

## Dimanche festif avec nos aînés

C'est avec un grand plaisir que tous les « Sages » de la Commune se sont retrouvés le dimanche 11 décembre 2016 à la salle des fêtes autour d'une table bien garnie pour le repas annuel du Centre communal d'action sociale, repas délicieux préparé avec soins par Mathieu ROMAIN et son équipe de l'Auberge des Laubies.

L'après-midi s'est poursuivie dans la bonne humeur grâce en particulier au talent d'un nouvel animateur, l'héraultais Jean-Paul DECAUX, qui a su faire participer aux jeux,

chants et danses, l'ensemble du public.



Chacun des 103 participants est reparti visiblement comblé à l'issue de cette belle journée, sans oublier d'emporter en souvenir un exemplaire du menu du jour très joliment décoré par les enfants de l'école communale.

Dès le lendemain, les membres du CCAS ont débuté la distribution d'un colis de gourmandises au domicile de chacun des 70 bénéficiaires empêchés de participer à la fête.



AGENDA  
COMMUNAL

10 Juin  
Marche  
gourmande: à  
partir de 16h00

7 mai  
Marché aux fleurs  
de l'APE  
(place de la mairie)

14 mai  
Déjeuner aux  
manouls à  
Varazoux

16 et 17 juin  
Fête du village  
Varazoux

7,8 et 9 juillet  
Fête votive  
à Saint Étienne

4 août  
Loto sans  
ordinateur de  
génération  
mouvement

8 septembre  
Soirée pizzas à  
Varazoux

Et tous les  
mercredis soir de  
l'été :  
Soirée pétanque à la  
salle des fêtes  
organisée par le  
foyer rural

## Notre école, notre avenir...

En milieu rural, l'école est souvent une priorité pour une mairie. Elle joue un rôle très important dans le choix de résidence des nouveaux habitants et dans l'avenir et la structuration des territoires ruraux.

Six mois après la rentrée scolaire, il paraît intéressant de faire un bilan et de le justifier avec quelques données quantifiables.

L'école compte à ce jour 56 élèves. En début d'année, les CM1/CM2 ont débuté avec un effectif de 15 élèves. A ce jour, la classe de Carole GERBAL en compte 16. En effet, un élève de la classe externalisée de l'institut Maria Vincent vient d'intégrer à temps complet cette classe.

Le niveau CE1/CE2 d'Annie GRAS compte 17 élèves. Pour le niveau GS/CP de Delphine AGUILHON il y a 10 élèves.

Le groupe des plus petits de Laure SAPIN et d'Edmée CAILLON sont au nombre de 13. Dans cette classe, les enseignantes sont secondées par Malaury PRADEILLES qui a été recrutée par la mairie en septembre pour assurer la fonction d'ATSEM. La cantine, la garderie méridienne et les activités périscolaires complètent ses fonctions.

Pas de changements pour Nicole CAVAGNA qui intervient sur la classe de GS/CP tous les matins de 9h à 10h15 et assure la cantine, la garderie et les activités périscolaires avec la classe maternelle. Elisabeth GIRAL s'occupe de la propreté des locaux, de la cantine, de la garderie

et des activités périscolaires. Bonne nouvelle, l'école conservera ses 5 classes pour la rentrée prochaine, la 5ème classe étant la classe en inclusion avec 7 élèves. Projet qui sera reconduit l'an prochain.

De plus, l'arrivée de nouveaux locataires sur les logements disponibles, permettra d'augmenter les effectifs de 2 nouveaux arrivants.

### Temps périscolaires

Sur ce temps, les employées communales et des intervenants extérieurs animent les séances, Laure et Cécile du foyer rural de Langlade en cordonnent l'organisation.

Environ 45 élèves suivent régulièrement les activités périscolaires qui sont orientées en direction des domaines culturels le lundi et sportif le vendredi. Les enfants ont pu pratiquer des activités comme le théâtre, la création de bande dessinée, la course d'orientation, le vélo, le biathlon, la cuisine...

Classe numérique. Le numérique va faire son entrée à L'école de Saint Étienne. Prochainement, la mairie mettra à disposition des enseignantes et des enfants des tableaux numériques, tablettes et ordinateurs. Ces nouveaux outils offrent un potentiel de renouveau pédagogique important. Ils permettront d'améliorer l'efficacité et l'équité du système éducatif en milieu rural.

### Voyage scolaire et activités diverses

La classe d'Annie, les CE1-CE2, participera au séjour régional USEP à Port

Leucate sur 4 jours au mois de mai.

Natation : Le cycle natation a eu lieu cette année du 22 novembre 2016 au 3 février 2016, soit 9 séances, et a concerné les élèves de GS/CP et de CE1/CE2.

### Environnement

Cette année, chaque classe a monté un projet spécifique. La classe de CM1/CM2 travaille sur le thème de l'eau avec des interventions de la Fédération de pêche.

La classe de CE1/CE2 a un projet autour des animaux avec des interventions probables de la Maison de la chasse et de Natura 2000. Les CE vont travailler sur un projet de construction de haie avec Natura 2000.

Ces deux classes bénéficieront également d'interventions du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement).

Les classes de TPS/PS/MS et GS/CP se rejoignent autour d'un projet annuel sur les saisons et les mois de l'année en lien avec la découverte du temps qui passe. Pour chaque période, les deux classes se réuniront autour d'une semaine à thème : la semaine du goût, Noël, les carnivals du monde...

### Garderie et cantine

Les différents temps de garderie restent gratuits. Les repas confectionnés par le cuisinier de l'Institut Maria Vincent sont facturés aux familles au tarif de 3,9€.

### Contrat éducatif local (CEL)

Dans le Valdonnez, les associations et l'école étaient habituées à fonctionner avec un contrat éducatif local. Pour résumer, le CEL permet de réunir différents financements (Communauté des communes, DDCSPP, DRAC ...) qui sont alloués aux associations qui portent des animations récurrentes en direction des moins de 18 ans en temps hors scolaire.

Depuis le 1 janvier 2017 et l'intégration d'une partie des communes du Valdonnez dans la nouvelle communauté des communes du Mont Lozère, ce CEL du Valdonnez n'existe plus. Un nouveau fonctionnement est en cours d'élaboration pour que

ces activités existantes perdurent et que de nouvelles émergent.



**Association des parents d'élèves**  
Cette association reste toujours dynamique avec l'organisation du Noël des enfants, du carnaval, du

marché aux fleurs. Les recettes de ces manifestations permettront de financer des activités des enfants de l'école.

### Exemples d'activités

Inscription de tous les enfants à l'USEP et leur participation aux rencontres sport.

Rencontre avec les artistes présents lors du festival de la P'tite Roulotte auquel les 4 classes de l'école se sont rendues le 16 mars.



## Vie citoyenne

### La carte nationale d'identité

A compter du 7 mars 2017, le recueil des demandes des CNI s'effectue de la même façon que pour les demandes de passeport, auprès des seules mairies équipées de dispositifs de recueil à savoir : Mende, Marvejols, Saint Chély d'Apcher, Florac, Meyrueis, La Canourgue, Langogne, Villefort et Fournels.

L'utilisateur peut aussi faire sa pré-demande en ligne sur le site :

[HTTP://www.ants.gouv.fr/](http://www.ants.gouv.fr/).

### Le recensement



Cette démarche obligatoire doit être faite à la mairie de son domicile. Une attestation de recensement est alors délivrée, nécessaire lors de l'inscription à un examen ou un concours soumis au contrôle d'une autorité publique (CAP, BEP, BAC, Permis de conduite...)

### Autorisation de sortie de territoire

Depuis le 15 janvier 2017, tout mineur doit se munir de sa pièce d'identité (CNI ou passeport), d'une autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale et de la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie. Le formulaire d'autorisation est accessible sur

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## et démarches d'urbanisme...

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

### Le certificat d'urbanisme

C'est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné et permet de savoir si l'opération immobilière projetée est réalisable. Sa délivrance n'est pas obligatoire mais il est toutefois recommandé d'en faire la demande avant d'engager la réalisation du projet.

### La déclaration préalable

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants : construction nouvelle (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant

pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup>.

### Le permis de construire

Pour les travaux créant une nouvelle construction de plus de 20 m

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant.

Pour les travaux sur une construction existante qui concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

N'hésitez pas à contacter la mairie pour plus de renseignements !

## Les travaux avancent...

Les travaux de mise aux normes de l'éclairage public se sont poursuivis, une petite extension a été réalisée sur la RD 25 au droit de la salle des fêtes avec un éclairage supplémentaire pour le terrain de pétanque. Une lampe a été rajoutée au carrefour de la RN 106 et de la voie communale de Pruneyrolles afin de sécuriser davantage le passage des écoliers pour le ramassage scolaire.

Les travaux du lotissement ont débuté, les terrassements et les réseaux sont réalisés. Les travaux de voirie sont en cours.



De même, le réaménagement de la maison médicale est engagé et devrait être terminé fin avril.



Le marché pour la liaison des réservoirs AEP de St Étienne et Varazoux (avec alimentation du village de Ventalhaç) est attribué, le début des travaux interviendra courant avril.

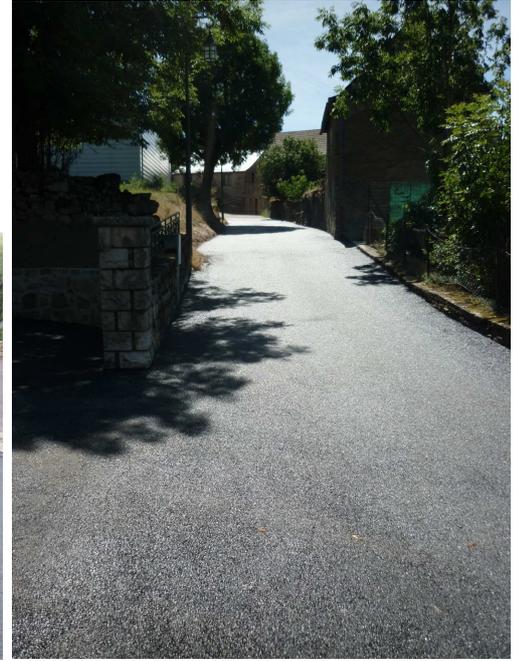


Les travaux réalisés par nos employés communaux.





En ce deuxième semestre, les travaux de voirie inscrits au contrat territorial ont permis la réfection de la voie communale de Chalhac, d'une partie de la voie communale de Pruneyrolles et de la rue entre le pont du Merdaric et la ferme Peyre.



## Intercommunalité : naissance du Mont Lozère

Nul besoin de rappeler les faits qui avaient fait l'objet d'un précédent article mais ils nous semblent important de vous présenter la nouvelle EPCI puisqu'elle incarne notre avenir.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la communauté de communes du Valdonnez a disparu et les trois communes de Brenoux, Lanuéjols et Saint Etienne du Valdonnez ont rejoint une nouvelle intercommunalité et celles de Balsièges et Saint Bauzile, une autre.

Issue de la fusion des communautés de communes du Goulet Mont Lozère et de Villefort, cette nouvelle structure compte 21 communes pour un effectif de 37 conseillers communautaires.

Concernant les anciens du Valdonnez, nous comptons huit représentants : deux pour Brenoux, deux pour Lanuéjols et quatre pour Saint Etienne du Valdonnez. Les conseillers pour notre commune sont CHABERT Jean-François, BONHOMME Gérard, FAYET Catherine et MALAVAL Benoit.

Vos conseillers communautaires

siègent pour l'instant à diverses commissions : appel d'offres, tourisme, gestion du GAL terres de vie...

Cette nouvelle intercommunalité se met en place progressivement au rythme des réunions.

Les premières mesures de cette assemblée ont été d'attribuer un nom à la nouvelle intercommunalité et d'élire un bureau restreint pour la mise en place composé d'un président, Jean DE LESCURE et de deux vice-présidents : Pierrette BONNET, maire de Brenoux et Pascal BEAURY.



C'est ainsi qu'est né **la communauté du MONT LOZÈRE**, nom qui a paru le plus fédérateur à l'ensemble des parties.

Les compétences obligatoires restent inchangées et globalement le nouveau territoire conserve les mêmes prérogatives issues de la fusion des anciens territoires.

Ces compétences seront affinées et débattues tout au long de l'année 2017 au regard du fonctionnement de la nouvelle intercommunalité et des écueils rencontrés.

Seule certitude, le régime fiscal pour 2017 sera la fiscalité additionnelle des 4 taxes. Ce régime pourrait être revu par la suite.

Aux vues des dernières réunions, il semble évident qu'il faudra du temps pour formaliser ces partenariats.

Avant de nous marier, il nous a fallu du temps pour entériner « le divorce » et se partager le patrimoine de l'ancienne communauté et attribuer les avoirs.

Le personnel qui était rattaché à la communauté de commune, à retrouver pour un temps sa commune d'origine, avant d'être intégré à la nouvelle intercommunalité ; pas de changement pour nos trois communes en terme de personnel.

Les conventions de répartition ont, toutefois, été signées sans difficultés majeures.

Bien sûr, nous vous tiendrons au courant des avancées au fur et à mesure de nos publications.



mairie.valdonnez@orange.fr

**Infos pratiques**

Heures d'ouverture au public

Mairie : 9h/12h – 13h30/17h30 le lundi

13h30/17h30 les mardi, mercredi et jeudi

9h/12h – 14h30/18h30 le vendredi

Téléphone : 04.66.48.01.66

Mail : mairie.valdonnez@orange.fr

Page facebook : Saint Etienne du Valdonnez (communauté)

**Horaires Poste :** 8h45/11h45 les lundi, mardi et mercredi

14h30/17h30 le vendredi

Tel : 04.66.48.01.40

**Horaires déchetterie :**

14h/17h le mercredi et

9h/12h le samedi

**Horaires navette Mende/Florac** au départ de Saint Étienne

Vers Mende : 7 h 35 et 13 h 55

Vers Florac : 12 h 25 et 17 h 55

**Primeur (place de la mairie) :**

Le vendredi matin à partir de mi-avril.

**État civil 2016**

**NAISSANCES**

Jules LABEAUME-MEJEAN le 12/01/2016

Nathanaël GRILHAUT DES FONTAINES le 02/02/2016

Gaston BERNABEU le 14/02/2016

Maxine CHAPELLE le 07/03/2016

Alois BRUGERON le 31/05/2016

Soline ESPINOSA le 09/07/2016

Niama SAKKAF le 17/07/2016

Mathys GRILLI le 20/08/2016

Gabin COMMANDRE le 04/09/2016



~~~~~

**MARIAGES**

Mathieu PUCHERAL et Jadwiga JARZABEK le 16/01/2016

Gillianne GRAS et Sébastien LABLANCHY le 30/07/2016

~~~~~

**DÉCÈS**

Marie-Jeanne PHILIP le 30/03/2016 (Marvejols)

Antoine FILIPPI le 15/06/2016 (Montpellier)

Jean PARADIS le 16/08/2016 (Mende)



**Adhésion charte PNC**

Depuis le mois de novembre, notre commune a rejoint le secteur d'adhésion de la charte du Parc National des Cévennes. Notre commune était l'une des dernières à ne pas avoir adhéré, donc à ne pas bénéficier des aides du P.N.C.

**Cabinet médical**

Le projet devait être porté par la communauté de communes du Valdonnez. Mais suite à la disparition de celle-ci, il est repris au niveau de la commune, et nous récupérerons les subventions attribuées à ce projet

En bas, le cabinet du Kiné va être entièrement refait avec la mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et deux cabinets sont créés au dessus pour les médecins. C'est un projet d'environ 100 000 €.

**Pont du Merdaric**

Une réunion publique sera organisée par le département pour répondre aux questions de la population

**Le 25/04 à 17h30**

**Jeu « Lozère Tour »**

Certains d'entre vous ont pu reconnaître dans le jeu de société paru pour Noël, notre commune, grâce à la volonté de quelques conseillers qui avaient proposé des questions.

**Cérémonie**

Comme chaque année, la traditionnelle cérémonie du 11 novembre a permis d'honorer la mémoire des anciens combattants.

Le 20 janvier s'est tenue la cérémonie des vœux aux personnels communaux, aux associations et aux nouveaux arrivants en présence des élus communaux.

**Déneigement**

Même si l'hiver ne fut pas trop rude, nos agriculteurs ont dû sortir à plusieurs reprises l'étrave cette année. La circulation a posé quelques soucis le 26 janvier, vu l'importance des précipitations.



**Les brèves communales...**

**Auberge du Bramont**

Saluons le dynamisme de Francine et Thierry qui ont embelli leur façade et rénové leur intérieur apportant luminosité et espace à la salle du restaurant.

Signalons aussi les travaux concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'auberge.

**Appel aux bénévoles**

Vous voulez vous investir et contribuer à l'animation locale: rejoignez le foyer rural 'Le Bramont' comme bénévole - participez aux animations - amenez vos idées pour créer des animations nouvelles - contact: 06 85 17 03 83